

Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande

Autor(en): **A. D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **24 (1933)**

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112053>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande.

En 1932, la Conférence s'est réunie le 7 septembre, à *Sion*, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Perret (Lausanne), président.

Après un hommage à la mémoire de MM. les conseillers d'Etat Walpen (Valais) et Cattori (Tessin), et de M. Ernest Savary (Lausanne), décédés depuis la dernière séance, la Conférence adopta les comptes et le budget de l'*Annuaire de l'Instruction publique*, et elle désigna comme rédacteur, en remplacement de M. Savary, M. Louis Jaccard, chef du service primaire à Lausanne. Elle approuva de même les comptes et le budget du *Glossaire des patois* de la Suisse romande, ainsi que le rapport du rédacteur en chef, M. le professeur Gauchat, à Zurich. Elle renvoya ensuite à une commission la question de l'adoption en Suisse romande d'un nouveau *Manuel d'enseignement anti-alcoolique* élaboré par la société des maîtres abstinents de Genève. Après avoir constaté la quasi impossibilité de faire mieux concorder les *programmes d'arithmétique* dans les différents cantons, tant que ceux-ci n'auront pas la même durée de scolarité, la Conférence aborda une fois de plus l'application de la *Convention intercantonale du 7 décembre 1907* sur l'obligation scolaire des élèves qui passent d'un canton à un autre; elle décida que le Bureau enverrait une circulaire aux Départements, demandant l'application stricte de la convention et beaucoup d'exactitude dans l'envoi des livrets. Une demande de la Société suisse de radio-diffusion, concernant l'*organisation de cours par T. S. F.* dans les écoles de la Suisse romande est renvoyée à la Commission, présidée par M. Atzenwiler (Genève) qui s'occupera aussi du manuel anti-alcoolique. Un bref rapport de M. Jaccard (Lausanne) posa la question de l'*orientation professionnelle* et attira l'attention des assistants sur le cours pour conseillers de vocation, organisé à Lausanne en octobre 1932. Une lettre de l'*Association des instituts privés*, demandant l'orga-

nisation d'examens officiels et l'institution de diplômes spéciaux pour leurs élèves étrangers est renvoyée à l'étude de chaque département. Enfin une suggestion du *Bureau international d'éducation*, concernant la création d'un centre de renseignements scolaires, fut laissée en suspens, la Conférence suisse devant s'occuper du même objet.

* * *

En 1933, la séance a eu lieu à *Genève*, le 7 juin, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Perret, président.

La Conférence adopta les comptes, le budget, ainsi que le rapport sur l'*Annuaire*, présenté par M. Jaccard, rédacteur. Il en fut de même des comptes et du budget du *Glossaire des patois*, ainsi que du rapport de M. le prof. Gauchat.

Sur rapport de M. Atzenwiler, il est décidé : 1° d'attendre la publication du *Manuel d'enseignement anti-alcoolique genevois* avant de prendre une décision sur son adoption ; 2° au sujet de *l'enseignement par radio-diffusion*, d'attendre le résultat des nouveaux essais qui se feront en automne dans les écoles ; la Commission continuera son étude en se tenant en rapport avec les sociétés et comités qui s'occupent de ces questions.

De nouvelles difficultés ayant surgi dans l'*application de la Convention du 7 décembre 1907*, Genève demande une adjonction à l'article 1^{er} de l'Annexe, pour éviter que les dispositions prévues n'aillent à fins contraires de leur but. La discussion montre la difficulté qu'il y a à satisfaire tous les cantons avec des scolarités de durée différente. Il est décidé que Genève proposera un texte précis au Bureau, qui consultera les cantons. La discussion montre également la complexité de la question des *examens et diplômes officiels* demandés par les instituts privés. Le Bureau est chargé d'étudier encore la question. La Conférence décida encore de recommander aux cantons les *Cahiers d'enseignement pratique* et l'édition française, en préparation, de l'ouvrage du Dr Früh, intitulé *Géographie de la Suisse*.

La séance avait été précédée d'une visite du *Bureau international d'éducation*, en compagnie de M. le conseiller aux Etats Wettstein et du Dr Vital, représentant le Département fédéral de l'Intérieur. M. le professeur Jean Piaget voulut bien exposer le fonctionnement de ce Bureau, qu'il dirige avec distinction.

A. D.